



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 116103

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation d'illégalité dans laquelle se trouve la France du fait de l'absence de transposition de la directive européenne relative à l'autorisation et à la dissémination des organismes génétiquement modifiés (OGM) de 2001. De ce fait, la France a déjà été condamnée en 2004 par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) et risque fort d'être à nouveau l'objet de sanction. Au-delà de l'obligation de transposition, les OGM sont un sujet incontournable, dont le Parlement doit débattre. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de mettre en conformité la situation de la France.

Texte de la réponse

La directive 2001/18/CE, relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'environnement, remplace la directive 90/220/CEE, transposée en droit français par le titre III du livre V du code de l'environnement. La directive 2001/18/CE a repris l'essentiel de ce cadre juridique sur la dissémination volontaire d'OGM à des fins d'expérimentation ou de mise sur le marché. Les dispositions du code de l'environnement imposent donc sur le territoire national, depuis 1992, un encadrement strict de toute dissémination d'OGM, en la subordonnant à une autorisation préalable qui repose sur une procédure d'évaluation rigoureuse. Dès lors, les dispositions nationales en vigueur permettent aujourd'hui un encadrement sécurisé de la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement. Les exigences supplémentaires relatives à la procédure d'autorisation de la dissémination volontaire d'OGM, prescrites par la directive 2001/18/CE, sont déjà prises en considération. Elles seront très prochainement insérées dans le droit national par voie réglementaire, sans toutefois priver le Parlement d'un débat plus large sur les attentes des Français en matière de biotechnologies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116103

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 443

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2862